

DÉCISION N^o : 2004-MC-1275

NUMÉRO DE PROJET SÉDAR: 620374

DOSSIER N^o : 22626

Objet : Q9 Networks Inc.
Demande de visa

Vu la demande présentée le 10 mars 2004;

vu les articles 11, 13 et 14 de la *Loi sur les valeurs mobilières*, L.R.Q., c. V-1.1;

vu l'Instruction générale Q-28, *Exigences générales relatives aux prospectus*;

vu les pouvoirs délégués conformément à l'article 24 de la *Loi sur l'Agence nationale d'encadrement du secteur financier*, L.R.Q., c. A-7.03.

En conséquence, l'Agence nationale d'encadrement du secteur financier (aussi connue sous le nom « Autorité des marchés financiers ») octroie le :

visa pour le prospectus du 15 avril 2004 de Q9 Networks Inc. concernant le placement de 4 381 500 actions ordinaires au prix de 8,50 \$ l'action ainsi que 16 325 578 actions ordinaires au prix de 8,50 \$ l'action dans le cadre d'une restructuration de capital.

Fait à Montréal, le 16 avril 2004.

(s) *Marie-Christine Barrette*
Marie-Christine Barrette
Chef du Service du financement des
sociétés

ARL/pg